

Pages 2 à 5

- Les Dictionnaires de données milieux humides du SANDRE



Pages 6 à 7

- Impact de la GEMAPI sur les acteurs en charge des milieux aquatiques



Pages 8 à 10

- Retour sur le 10^e séminaire ramsar



Pages 11 à 14

- L'élevage et les milieux humides



Pages 15 à 16

- L'audit patrimonial d'un plan de gestion d'un marais péri-urbain



Pages 17 à 18

- Valorisons les rives de l'estuaire de la Gironde !



Pages 19 à 20

- Outils de déclinaison de l'eau dans les documents de SCoT et de PLU(i)



Pages 21 à 23

- Le Parc naturel régional de Lorraine : un patrimoine riche et diversifié



la lettre des marais atlantiques

forum

Janvier 2019

N° 38

ÉDITO

Les zones humides au cœur des enjeux pour l'avenir des générations futures

Alors que l'effondrement des biodiversités et que l'urgence climatique ne font plus l'objet d'aucun scepticisme, ni par la population, ni par les scientifiques, des réponses rapides et efficaces doivent être imaginées pour endiguer ces effondrements, s'adapter au changement climatique et œuvrer avec ingéniosité, audace et détermination à son atténuation.

Bien sur, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est centrale et incontournable, mais une efficace séquestration par les sols et la végétation reste un axe déterminant dans la lutte face au changement climatique, et les zones humides sont unanimement reconnues comme espaces remplissant à merveille ces fonctions.

Zones stratégiques de l'équilibre territorial capables de stocker les crues et d'absorber les submersions marines, de la préservation des ressources et de l'eau en particulier, ainsi que d'hébergement de biodiversités patrimoniales remarquables, elles sont également déterminantes afin de pouvoir atteindre des objectifs ambitieux sur la gestion des espaces marins tant elles garantissent la robustesse de l'essentiel lien « terre-mer ».

La préservation des zones humides, dans ce contexte tourmenté à l'échelon planétaire, revêt donc désormais une dimension fondamentale sur ces différents enjeux, et le Forum des Marais Atlantiques, avant-gardiste dans la prise de conscience du rôle des zones humides, reconnu pour la qualité de ses travaux, de ses connaissances, de ses compétences, devient plus que jamais un acteur incontournable des enjeux climatiques et de biodiversités, dans l'intérêt supérieur des générations futures.

Benoît BITEAU
Paysan agronome
Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, délégué à la mer
Président du Forum des Marais Atlantiques.

LES DICTIONNAIRES DE DONNÉES MILIEUX HUMIDES DU SANDRE

UN TRAVAIL COLLABORATIF POUR ÉTABLIR DES RÉFÉRENTIELS DE DONNÉES NATIONAUX SUR LES MILIEUX HUMIDES

Actuellement, de nombreux inventaires sur les milieux humides sont effectués en France. Ils permettent notamment d'identifier, de caractériser et de délimiter les milieux humides. Cependant, lors de la bancarisation de ces données d'inventaires, on peut se rendre compte qu'il y a quelques différences dans le vocabulaire utilisé. Par exemple, un « milieu humide probable » peut, selon les territoires, être nommé de « milieu humide potentiel », de « zone à dominante humide », d'« enveloppe potentielle de zone humide », etc. Ainsi, lorsque l'on remonte ces données milieux humides à l'échelle nationale, on se rend compte que cela peut engendrer des difficultés d'interprétation.



L'objectif de ces travaux est de normaliser l'ensemble des entités, attributs et listes de valeurs employés pour décrire et inventorier les milieux humides dans des *Dictionnaires* de données du SANDRE. Les travaux ont été élargis de façon à prendre en compte l'ensemble des données milieux humides en incluant ainsi les pré-localisations, les zones d'études et les suivis.

QU'EST-CE QUE LE SANDRE ?

Le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (SANDRE) a pour mission d'établir et de mettre à disposition le référentiel des données sur l'eau du Système d'information sur l'eau (SIE). Ce référentiel, composé de spécifications techniques et de listes de codes libres d'utilisation, décrit les modalités d'échange des données sur l'eau à l'échelle de la France. D'un point de vue informatique, le SANDRE garantit l'interopérabilité des systèmes d'informations relatifs à l'eau.

Suite aux constats, (2009, MEEDDM) d'une évidente disparité du vocabulaire employé, d'un faible emploi du référentiel « Tronc commun » et d'une forte hétérogénéité des protocoles de caractérisation des milieux humides et des méthodes de bancarisation des données, le SANDRE a été sollicité pour garantir la standardisation des concepts des milieux humides, pour spécifier les évolutions du vocabulaire et pour faire évoluer le « tronc commun ».

L'IMPLICATION DU FORUM

Le Forum des Marais Atlantiques (FMA) est fortement impliqué depuis 2006 dans la collecte et la bancarisation des données d'inventaires des milieux humides dans le cadre de ses partenariats avec les Agences de l'eau mais également avec des Conseils départementaux et régionaux, des techniciens « zones humides », des gestionnaires SAGE, etc.

Par son expertise sur le sujet, le FMA était donc tout désigné pour s'impliquer fortement dans l'élaboration de ces documents.

UN GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL

Afin de concevoir ces *Dictionnaires* de données, un groupe national sur les milieux humides a été mis en place avec deux ambitions :

- l'organisation des données sur les zones humides (actualisation et création de *Dictionnaires* des données) ;
- la production et la mise à disposition des connaissances sur les milieux humides (les démarches de pré-localisation, d'inventaire et de suivi).

Ce groupe est constitué à la fois d'experts locaux (syndicats de bassins versants, etc.), régionaux (DREAL, Agences de l'eau, etc.) et nationaux (BRGM, MNHN, INRA, etc.). L'équipe d'animation de ce groupe est composée du SANDRE et du Forum des Marais Atlantiques mais également de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, de l'Agence française pour la biodiversité et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Dans le cadre des travaux de ce groupe, il a été décidé que les notions d'inventaire, de milieu humide (probable/effectif) et de suivi soient des référentiels nationaux diffusés par le SANDRE et donc respectant un formalisme (*Dictionnaire* de données) et des règles d'administration (exemple : un code SANDRE unique, la gestion des mises à jour, l'accessibilité des données, ...).

POURQUOI DES DICTIONNAIRES DE DONNÉES ?

Ces *Dictionnaires* de données permettent d'établir un vocabulaire commun sur les milieux humides à l'échelle métropolitaine tout en prenant en compte, quand cela est possible, les DOM-TOM. Ils listent l'ensemble des entités, attributs et nomenclatures utilisés pour décrire ces zones.

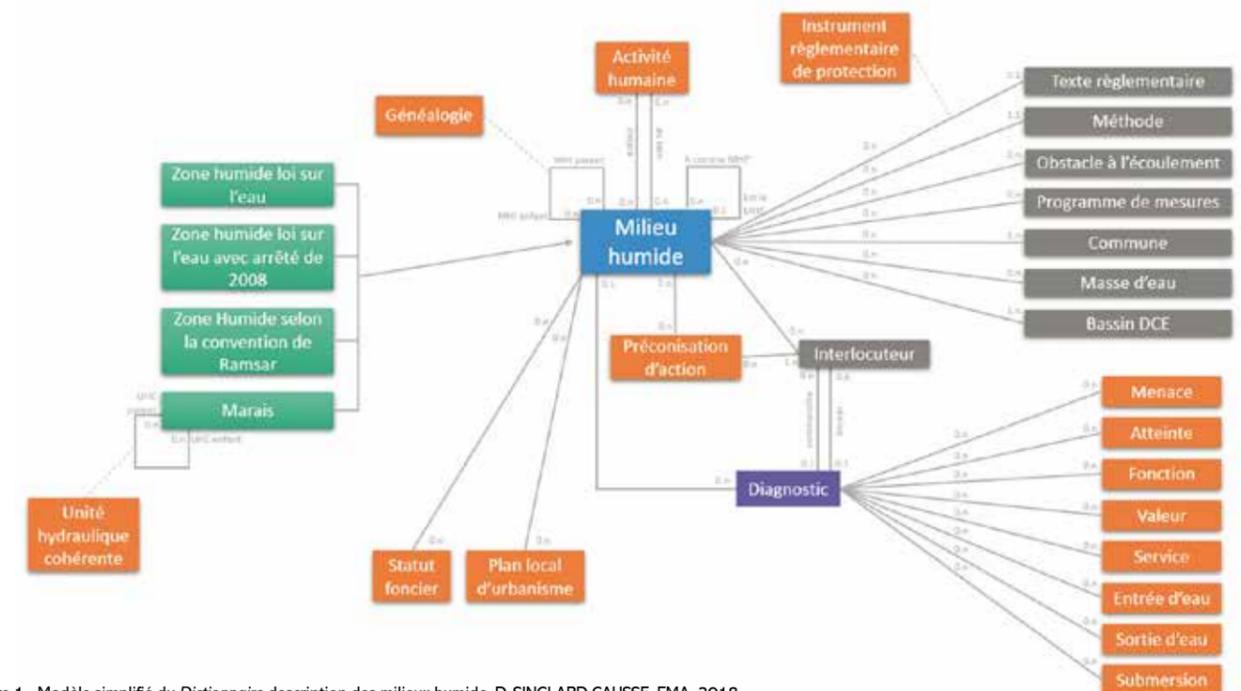


Figure 1 - Modèle simplifié du *Dictionnaire* description des milieux humide, D. SINGLARD CAUSSE, FMA, 2018

Ainsi nous pouvons voir que la notion de milieu humide regroupe quatre grands ensembles : les zones humides selon la convention de Ramsar, les marais, les zones humides loi sur l'eau et les zones humides loi sur l'eau avec l'arrêté d'identification et de délimitation du 24 juin 2008 modifié.

Le reste du document est centré sur le diagnostic du milieu humide où il est notamment abordé les concepts de menace, d'atteinte, de fonction, de service, etc.

Si on prend l'exemple du concept « menace », on peut voir que le milieu humide peut avoir 0 à plusieurs menaces. La nomenclature du SANDRE propose 22 types de menaces différentes. De plus, à chaque menace peut être associé un niveau de menace (inconnu, faible, moyen ou fort), une date et un commentaire.

Enfin, dans ce *Dictionnaire*, nous abordons également le type d'activité humaine pouvant avoir lieu au sein ou autour du milieu humide. Nous proposons de lister l'ensemble des préconisations d'actions pour le milieu humide, le budget global alloué à ces propositions d'action, etc.

LE SECOND DICTIONNAIRE

Le second *Dictionnaire* permet, lui, de définir la structuration des données brutes acquises dans le cadre d'une pré-localisation, d'un inventaire ou d'un suivi de milieu humide. L'objectif de ce *Dictionnaire* est de proposer aux producteurs de données une harmonisation des pratiques et d'ainsi garantir l'interopérabilité entre les différentes bases de données déjà existantes.

Le modèle simplifié de ce *Dictionnaire*, voir ci-dessous, permet de voir les liens existant entre les différents cadres d'acquisition des données (pré-localisation, inventaire, suivi).

La zone d'études correspond à l'aire géographique à l'intérieur de laquelle sont effectuées toutes les études de pré-localisation, d'inventaire et de suivi. Elle est délimitée par un ou plusieurs critères (limites de bassin versant, communale, Natura 2000, etc.).

La pré-localisation permet de mettre en évidence la présence probable de milieux humides sur le territoire de la zone d'études. Ces pré-localisations peuvent se baser sur plusieurs méthodes. Ces dernières peuvent être combinées afin de parvenir à un recensement le plus exhaustif et précis possible de ces milieux humides probables.

L'inventaire permet de déterminer la présence de végétations hygrophiles et/ou de sols caractéristiques des milieux humides grâce à des méthodes d'identification effectuées sur le terrain. L'objectif étant de cartographier précisément les milieux humides effectifs.

Le suivi, quant à lui, permet de détecter des tendances d'évolution du milieu humide grâce à la collecte de données répétées dans le temps et l'analyse de ces informations.

LES DOCUMENTS À VENIR

Sur la base des documents présentés ci-dessus, le groupe de travail va établir des documents expliquant les flux de données et leurs formalismes. Ces documents sont des scénarios d'échanges. Plus précisément, un scénario décrit les modalités d'échanges de données dans un contexte spécifique. Il sert à échanger des données en s'appuyant sur un format. Ce document reprend la sémantique des *Dictionnaires* et détaille le caractère obligatoire et facultatif, la syntaxe, des données échangées et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange. Un scénario d'échange repose sur un ou plusieurs *Dictionnaires* de données et se matérialise par des fichiers aux formats CSV, XSD et PDF.

Selon les préconisations du groupe de travail il y aura un scénario par cadre d'acquisition.

Un troisième et dernier *Dictionnaire* va être constitué sur cette thématique milieu humide. Il abordera le suivi de l'évaluation d'un milieu humide. L'objectif est de répondre à la question : comment mon milieu humide évolue-t-il ?



© ADu
Juncus acutiflorus - Bellac

Les mots clefs de ce futur *Dictionnaire* seront : indicateurs, actions, évaluations. De nombreux bassins ont déjà travaillé sur ce sujet, il s'agira pour le groupe de regarder ce qui existe et de se mettre d'accord sur une sémantique pour le niveau national.

COMMENT LES METTRE EN PRATIQUE ?

Des travaux sont en cours de réflexion afin de faire évoluer les outils qui ont été mis en place depuis 2008 (à savoir Gwern et le Réseau partenarial des données sur les zones humides - RPDZH) afin qu'ils soient en phase avec ces *Dictionnaires* de données sur les milieux humides. Ils permettraient notamment d'acquérir, de déposer, de visualiser, de saisir en ligne et de télécharger les données de zones d'études, de pré-localisations, d'inventaires. Ils mettraient également en visibilité les données de suivis.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de ces évolutions mais elles n'auront aucune incidence sur la validité des données d'inventaires passées, présentes ou futures.

Delphine SINGLARD CAUSSE
CHARGÉE DE MISSION « RÉFÉRENTIELS MILIEUX HUMIDES »
FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES
Tél. 05 46 87 85 31
Courriel : dsinglardcausse@forum-marais-atl.com
Site Internet : <http://www.forum-zones-humides.org/index.aspx>

Florine LEVEUGLE
CHARGÉE DE MISSION QUALITÉ ET MODÉLISATION - SERVICE NORMALISATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION SANDRE / OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
Tél. 05 55 11 47 29
Courriel : f.leveugle@oieau.fr
Site Internet : <http://www.sandre.eaufrance.fr/>

Liens de téléchargement des deux Dictionnaires :

<http://www.sandre.eaufrance.fr/notice-doc/description-des-milieux-humides>
<http://www.sandre.eaufrance.fr/actualite/version-1-du-dictionnaire-de-donn%C3%A9es-acquisition-des-donn%C3%A9es-de-pr%C3%A9-localisation-d>

Exemple d'autre référentiels SANDRE celui des cours d'eau :
<http://www.sandre.eaufrance.fr/atlas/srv/fre/catalog.search#/metadata/49c7c071-7afb-4ff3-a00b-81af7425045f>

(*) Un modèle conceptuel de données est un schéma représentant la structure de façon formelle du système d'information du point de vue des données, c'est-à-dire les dépendances ou relations entre les différentes données du système d'information. Les concepts de base sont : entité (ou objet ou classe), relation ou association, propriétés ou attributs, identifiant.

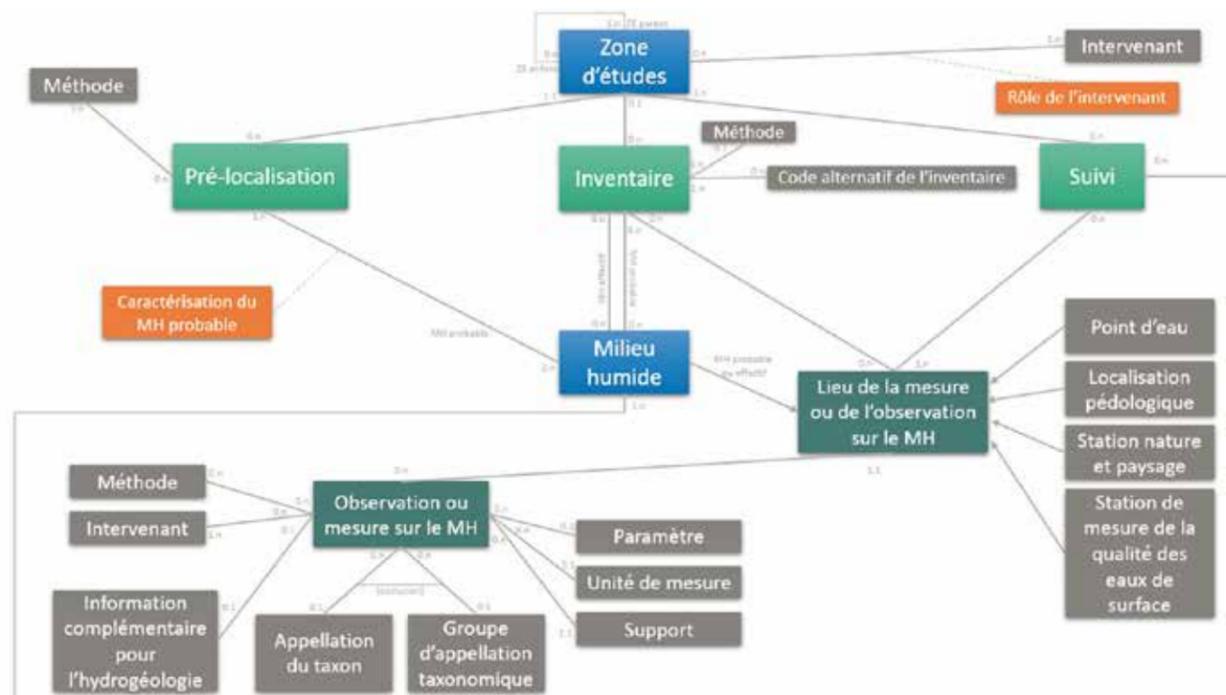


Figure 2 – Modèle simplifié du *Dictionnaire* acquisition des données de pré-localisation, d'inventaire et de suivi sur le milieu humide, D. SINGLARD CAUSSE, FMA. 2018



Gentiane pneumonanthe - Gentiana pneumonanthe

IMPACT DE LA GEMAPI SUR LES ACTEURS EN CHARGE DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

La mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à partir du 1^{er} janvier 2018 a totalement redéfini les rôles des différents acteurs en charge des milieux aquatiques.

Afin d'analyser les évolutions occasionnées par cette nouvelle compétence pour les acteurs en charge de la préservation des milieux aquatiques, le Forum des Marais Atlantiques (FMA) a effectué une étude spécifique sur la GEMAPI. Réalisée dans le cadre de la convention de partenariat du FMA avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, cette étude a donné lieu à un stage de fin de cursus ingénieur, réalisé entre mars et septembre 2018.

LA GEMAPI : CONTEXTE ET OBJECTIFS

Définition

La GEMAPI est issue de la loi MAPTAM de janvier 2014, une des trois grandes lois de la réforme territoriale mise en place durant le quinquennat Hollande. Les missions relatives à cette compétence se rapportent à quatre *items* issus de l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- 1 - l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5 - la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Lorsque l'on parle de milieux aquatiques au sens de la GEMAPI, on parle de trois grands types de milieux aquatiques définis par la réglementation française : les cours d'eau (rivières, fleuves, ruisseaux, etc.), les plans d'eau (lacs, étangs) et les zones humides (tourbières, prairies humides etc.).

OBJECTIFS DE LA GEMAPI

La création de la GEMAPI s'est faite autour de deux objectifs majeurs : la clarification des rôles des différents acteurs en charge de la gestion de l'eau, et l'instauration d'une gestion de l'eau par bassins versants à l'échelle de la France.

En effet, avant la mise en place de la GEMAPI, il n'y avait pas de compétence obligatoire attribuée à un acteur public en matière de gestion des milieux aquatiques et des inondations. Les missions relatives à cette compétence étaient facultatives, mises en œuvre de façon volontaire et partagées entre différents acteurs. Cette organisation engendrait cependant un manque de lisibilité et de cohérence des actions sur le territoire. C'est pourquoi cette compétence a été attribuée à un échelon unique de collectivités territoriales : les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), soit les communautés de communes, d'agglomération, urbaines et les métropoles.

De plus, la GEMAPI a incité les différentes collectivités en charge de la gestion de l'eau à se réunir au sein de structures communes (comme des syndicats mixtes) pour traiter cette problématique à l'échelle du bassin versant (fig. 1), échelle la plus pertinente pour traiter l'ensemble des questions relatives à l'eau.



Figure 1 – Bassin versant (Source : CEREMA, 2018)

MÉTHODOLOGIE

Acteurs contactés

Pour évaluer les impacts de cette compétence sur le bassin Seine-Normandie, 45 entretiens ont été réalisés auprès d'un large panel d'acteurs en charge des milieux aquatiques que l'on peut regrouper en trois catégories :

- les maîtres d'ouvrages en charge de la GEMAPI : EPCI-FP et syndicats mixtes.
- les acteurs historiques en charge des milieux aquatiques : associations syndicales de propriétaires (ASP), Parcs naturels régionaux (PNR), associations etc.
- l'ensemble des services de l'État et des établissements publics en charge de l'accompagnement de la mise en place de la GEMAPI à l'échelle du département (DDT), de la région (DREAL) et des bassins versants.

Choix des territoires d'étude

Après avoir réalisé l'ensemble de nos entretiens, nous nous sommes aperçus que la réalisation d'une synthèse de nos résultats sur un territoire aussi vaste que le bassin Seine-Normandie (18 % du territoire français) serait très peu pertinente, au vu de la diversité de cas rencontrés. En nous basant sur les résultats obtenus lors des différents entretiens et sur divers documents de référence sur le bassin (SDAGE, BD Carthage ...), nous avons donc redéfini cinq sous-bassins versants sur lesquels nous avons effectué une synthèse de nos résultats (fig. 2).

RÉSULTATS ET DISCUSSION

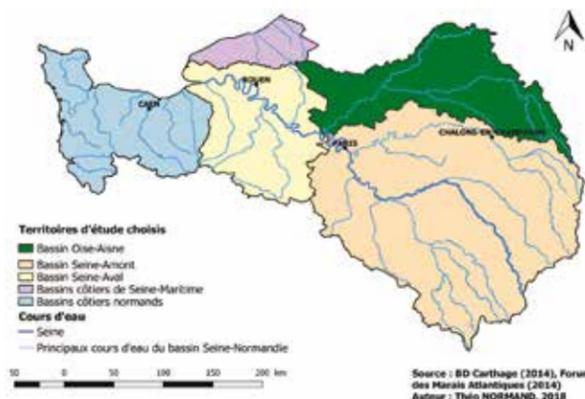


Figure 2 – Territoires d'étude du bassin Seine-Normandie

Contexte de mise en place de la GEMAPI

La GEMAPI se met en place dans un contexte très particulier pour les différents acteurs concernés.

Les EPCI-FP font face à de fortes difficultés financières avec la diminution drastique de la dotation globale de fonctionnement (DGF), de 25 % en trois ans, qui constitue la principale dotation attribuée par l'État aux collectivités territoriales. C'est dans ce contexte qu'a été attribuée la GEMAPI, avec un transfert de compétence sans transfert de budget par l'État, ce qui signifie que les EPCI-FP doivent financer cette compétence avec leur budget propre. En outre, ces mêmes EPCI-FP ont ensuite été invité, par les différents services de l'État, à retransférer cette compétence à des structures de bassin versant, tout en conservant la charge financière de la GEMAPI. Cette compétence a donc, dès sa création, été vue par les EPCI-FP comme une charge financière imposée.

Quant aux différents acteurs historiques, qui exerçaient déjà des missions sur les milieux aquatiques avant la GEMAPI (syndicats mixtes, PNR, ASP...), ils expriment une forte incompréhension face au choix de l'État d'attribuer cette compétence aux EPCI-FP, sachant que cette compétence se veut à une échelle de bassin versant et que ces mêmes acteurs, pour la plupart, agissaient déjà à une échelle de bassin versant. De plus, ces structures historiques craignent également une perte de financement. En effet, les actions sur les milieux aquatiques sont financées en très grande partie par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et depuis début 2018, une ponction de 20 % du budget de l'ensemble des Agences de l'eau a été imposée par le ministère des Finances.

Conséquences de la GEMAPI

Avec très peu de visibilité sur le coût réel de cette compétence et sur ses enjeux financiers et juridiques, un grand nombre d'EPCI-FP ont fait le choix de conserver cette compétence. Cela signifie que, sur des territoires avec une multiplicité d'acteurs, ce choix ne permet plus aux autres acteurs historiques de continuer à exercer leurs missions. Aussi existe-t-il un risque de démantèlement de la maîtrise d'ouvrage déjà en place par bassins versants, en raison de l'application d'une compétence qui se voulait elle-même à l'échelle du bassin versant, ce qui montre bien l'incohérence entre le modèle théorique de la GEMAPI et sa mise en place actuelle.

D'autre part, on peut craindre également un risque de diminution des actions sur les milieux aquatiques. En effet, pour les acteurs historiques qui ne sont pas mentionnés par la loi MAPTAM (comme les PNR ou les départements), il leur est très difficile d'obtenir la

compétence et donc de continuer à exercer leurs missions sur les milieux aquatiques. La solution la plus évidente pour limiter ce risque serait, pour ces acteurs historiques, la signature de conventions avec les EPCI-FP, mais en cas de blocages politiques ou financiers, ces structures n'ont que très peu de moyens de poursuivre leurs actions.

Perspectives

Quels sont les modèles de gouvernance qui permettent de limiter ce risque de diminution des actions sur les milieux aquatiques ?

On observe que, sur beaucoup de territoires, le choix de gouvernance se fait uniquement selon les enjeux identifiés par les EPCI-FP, ce qui renforce les incompréhensions et les conflits entre acteurs. A l'inverse, lorsque cette gouvernance est définie à partir d'un diagnostic territorial clair et complet, elle est mieux adaptée aux enjeux du territoire et permet une meilleure prise en compte de l'ensemble des acteurs concernés.

Pour la même raison, on observe que les modèles de gouvernance les plus pertinents sont ceux élaborés sur des territoires où les échanges étaient déjà favorisés entre les EPCI-FP et les acteurs historiques et ce avant même la mise en place de la GEMAPI.

En effet, cette connaissance mutuelle des différents acteurs permet la mise en place d'une gouvernance basée sur l'expertise technique des acteurs historiques de la part des EPCI-FP et d'actions bien mieux adaptées aux nouveaux enjeux politiques de la GEMAPI de la part des acteurs historiques.

CONCLUSION

La GEMAPI a donc entraîné une nouvelle répartition des missions sur les milieux aquatiques, répartition définie par les EPCI-FP. Cette répartition génère de fortes tensions entre acteurs, liées à des perceptions différentes de ce qu'implique la GEMAPI, et pourrait au final aboutir à une baisse drastique du nombre d'actions sur les milieux aquatiques. Pour limiter ce risque, il semble nécessaire de mettre en place des gouvernances mieux adaptées aux enjeux relatifs à la GEMAPI sur chaque territoire, et fondées sur des échanges entre l'ensemble des acteurs touchés par la mise en place de cette compétence.

Théo NORMAND

CHARGÉ DE MISSION AU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Courriel : TNormand@forum-marais-atl.com

Site Internet : <http://www.forum-zones-humides.org/>



RETOUR SUR LE 10^e SÉMINAIRE RAMSAR

Le 10^e séminaire des gestionnaires de sites Ramsar s'est tenu du 7 au 9 novembre 2018, au Centre des congrès de Metz (Moselle), à proximité des sites Ramsar des « Étangs de la petite Woëvre » et « Étang du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines ».

Organisé par le Parc naturel régional (PNR) de Lorraine et l'association Ramsar France autour du thème « Écotourisme et culture en site Ramsar » dans le cadre du programme Interreg « Itinérance aquatique », il a réuni près de 150 personnes durant les trois journées. Il était animé par Jean-Charles Catteau.



La première demi-journée fut l'occasion pour les élus et les représentants de différentes institutions (Villes, Départements, Régions, État) de rappeler l'intérêt de préserver et de valoriser les milieux humides, notamment pour lutter contre le changement climatique. Dominique Gros, maire de Metz ; Jérôme Bignon, sénateur de la Somme et président de l'association Ramsar France* ; Christian Guirlinger, président du PNR de Lorraine et président de la Commission environnement de la Région Grand-Est ; et Didier Martin, préfet de Moselle, ont, tour à tour, exprimé cette nécessité et l'importance de se réunir pour échanger et agir autour de cette thématique.

L'après-midi a également permis de présenter aux participants les sites Ramsar lorrains, ceux de la Grande Région, c'est-à-dire de la région Grand-Est, de Belgique, du Luxembourg et d'Allemagne : les étangs de la Petite Woëvre (PNR de Lorraine), l'étang du Lindre forêt du Romersberg et zones voisines (Moselle), le Rhin Supérieur-Oberrhein (région Grand Est), les huit sites Ramsar de Belgique (Parc naturel de la Haute-Sûre forêt d'Anlier), et les deux sites Ramsar du grand-duché de Luxembourg (Parc naturel de la Haute-Sûre).

Une troisième session a permis de présenter les différents outils et politiques publiques régionales, celle du grand bassin hydrographique, ainsi que les politiques européennes en faveur des zones humides, et de faire un focus sur le projet de coopération Interreg « Itinérance aquatique ».

La journée s'est terminée par l'assemblée générale de l'association Ramsar France, avec la validation du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier. Elle a également permis d'élire le tiers sortant de ses administrateurs et d'échanger sur les actions à venir de l'association.



La deuxième journée a débuté, une fois n'est pas coutume, par les visites de terrain sur les sites Ramsar de l'étang du Lindre, et de l'étang de la petite Woëvre.

- sur le premier site, les participants ont pu découvrir la pisciculture d'étang extensive et l'expérimentation aquacole en cours, les sentiers de découverte et les observatoires ornithologiques, mais aussi le pavillon des expositions pour sensibiliser les publics à l'environnement ;

- sur le second site, les participants ont pu découvrir l'histoire de l'étang de Lachaussée, réserve piscicole médiévale devenue une exploitation de 360 hectares, propriété de l'Association des paralysés de France. Une visite de la Réserve naturelle régionale et d'un observatoire ornithologique ont complété la visite. Les plus courageux ont même pu participer au tiré du filet, qui a lieu plusieurs fois par an.

L'après-midi était dédié à deux ateliers de travail, menés en plénière. Les participants ont donc pu échanger autour de deux thèmes :

- sites Ramsar et développement culturel et patrimonial. Les présentations ont favorisé les échanges autour de la notion de patrimoine (naturel, culturel, immatériel), de la place de l'humain dans les milieux naturels, mais aussi de la mise en lumière des savoir-faire traditionnels sur ces territoires ;

- les présentations de retours d'expériences d'intervenants étrangers (Hongrois, Belges, Anglo-Saxons), mais aussi d'une démarche de qualification des guides natures en France, ont permis d'ouvrir le spectre des possibilités de valorisation des milieux humides en termes de tourisme durable et ont permis des échanges fructueux avec la salle.

La diffusion du film *Lachaussée, renaissance d'un étang*, en début de soirée, a clôturé cette deuxième journée de travail.

La troisième journée a débuté par la présentation de la Mission parlementaire pour la préservation des zones humides à l'attention de laquelle ont été recueillis des avis et les remarques d'un public quotidiennement concerné par ces milieux.

Cette matinée a également été l'occasion de récompenser les quatre villes françaises primées, lors de la dernière Conférence des parties de Ramsar, pour leur engagement en faveur de la préservation des zones humides. Amiens, Courteranges, Pont-Audemer et Saint-Omer.

Ces quatre villes font partie des 18 villes dans le monde ayant obtenu le label « Ville Ramsar ». Paul Delduc, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère de la Transition écologique et solidaire, a remis un diplôme aux communes lauréates, qui ont pu présenter leurs actions en faveur de ces milieux.

Le séminaire s'est clôturé par l'annonce du lieu du 11^e séminaire Ramsar : il aura lieu dans la Somme en 2019 et sera organisé par le Conseil départemental, en lien avec l'association Ramsar France.

QUATRE VILLES FRANÇAISES RÉCOMPENSÉES PAR LA CONVENTION DE RAMSAR

À l'occasion de la 13^e Conférence des parties contractantes (COP13) de la convention de Ramsar, qui s'est tenue du 21 au 29 octobre à Dubaï (Émirats arabes unis), le secrétariat a décerné pour la première fois le label « Ville des zones humides accréditée par la convention de Ramsar » (ou label « Ville Ramsar ») à plusieurs municipalités du monde entier.

Plusieurs États ont vu une ou plusieurs de leurs villes labellisées : la Chine, la Corée du Sud, la France, la Hongrie, Madagascar, le Sri Lanka, et la Tunisie.

En France, quatre villes ont reçu le label. Ce sont rappelons-le, Amiens, Courteranges, Pont-Audemer et Saint-Omer.



Ce nouveau label a été créé pour récompenser les collectivités qui, ayant sur leur territoire une zone humide importante, et notamment un site Ramsar, ont mis en place des politiques exemplaires de gestion durable de ces milieux précieux et fragiles.

L'urbanisation, grande consommatrice de terrains à construire, est l'une des causes majeures de disparition des zones humides. Or, celles-ci, sauvegardées, restaurées et étendues, sont à même d'offrir aux villes des solutions naturelles et économiques afin de disposer d'un territoire équilibré, résilient, durable. Il est donc essentiel d'identifier et de mettre en valeur les collectivités qui, de par le monde, intègrent les zones humides comme des atouts dans leur aménagement et savent les préserver et les valoriser. Ces récompenses permettent non seulement de « remercier » ces collectivités, de les encourager à poursuivre et renforcer leurs bonnes pratiques, mais aussi de montrer à tous les bons exemples à suivre et de les diffuser largement.

Un mot des quatre villes françaises lauréates :

Amiens

Située le long de la Somme, Amiens est une métropole de 180 000 habitants. Le maintien de plus de 40 kilomètres de canaux et de plus de 300 hectares d'hortillonnages est une des raisons de sa labellisation. Par ailleurs, un projet qui conjugue des zones urbaines et zones humides préservées est également en cours de réalisation.

Courteranges

Située dans l'Aube, Courteranges est engagée depuis 30 ans dans la préservation des zones humides. Les actions menées sont nombreuses : acquisition de prairies et marais, création d'une réserve naturelle, gestion de zones humides par du pâturage équin, construction de structures d'accueil du public (bancs, table d'orientation) et depuis 2012 commune zéro pesticide.

Pont-Audemer

En amont de l'estuaire de la Seine, construite autour de l'eau, Pont-Audemer est une ville engagée depuis de nombreuses années dans la préservation et la restauration de zones humides assurées par l'écopâturage, par la construction des voies douces et par la conservation du patrimoine. Cette labellisation est pour la ville un des leviers pour préserver la biodiversité.

Saint-Omer

Près de 90 % de la superficie de Saint-Omer sont situées en zone humide. Dès le XII^e siècle, les marais ont été aménagés pour leur mise en exploitation maraîchère. De nos jours, plusieurs actions sont mises en œuvre pour la préservation de ces milieux : plan de gestion des zones humides avec l'implication des habitants et des élus, création d'une réserve naturelle, acquisition de terrains situés en zones humides, éducation à l'environnement et au développement durable.

Liste des 14 autres villes récompensées :

- Chine : Changde, Changshu, Dongying, Haerbin, Haikou, Yinchuan
- Corée du Sud : Changnyeong, Inje, Jeju, Suncheon
- Hongrie : Tata
- Madagascar : Mitsinjo
- Sri Lanka : Colombo
- Tunisie : Ghar el Melh

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES (JMZH) 2019 : « LES ZONES HUMIDES ET CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Cette année, le thème de la Journée mondiale des zones humides (JMZH) sera « Les zones humides et le changement climatique ». Par ce choix, il s'agit de souligner le rôle important des zones humides en tant que solution face au changement climatique.

En effet, le changement climatique est une réalité : les températures augmentent, les océans se réchauffent, les glaciers et la banquise reculent, alors que le niveau de la mer monte plus rapidement qu'au cours des siècles précédents. L'augmentation dans l'atmosphère des quantités de dioxyde de carbone (CO₂) de méthane et d'autres gaz à effet de serre (GES) issus des activités humaines, en est la cause majeure.

Un des moyens de lutter contre le changement climatique donc de s'appuyer sur ce que fait la nature naturellement pour piéger le carbone, pour réduire les événements climatiques extrêmes etc. Cela s'appelle " les solutions fondées sur la nature ". Et les zones humides en sont un parfait exemple !

D'autre part, les zones humides (marais salants, zones côtières, mangroves, bords de rivières, étangs, lagunes, mares, etc.) contribuent à réduire les effets des phénomènes extrêmes : des inondations et des crues, en freinant et absorbant l'eau ; des sécheresses, en constituant des réserves d'eau d'appoint ; des canicules, en contribuant au rafraîchissement de l'air...

En France, l'édition 2019 de la JMZH aura lieu du 1^{er} au 28 février 2019. Depuis mi-octobre, il est possible de proposer des animations sur le portail national des milieux humides (www.zones-humides.org), afin de les labelliser. Elles seront ainsi visibles dans le module de recherche, et sur l'application smartphone « Baladomaraïs ».

L'objectif est de faire découvrir à toutes et à tous ces milieux diversifiés, dotés d'une grande biodiversité (30 % des espèces rares et menacées, la moitié des oiseaux et la totalité des grenouilles en dépendent), indispensables par leurs fonctions et leurs fonctionnalités, mais fragiles et menacés, à travers des sorties terrain, des chantiers nature, des ateliers participatifs, des films, des conférences, des lectures de contes, des expositions etc.

Plus nous serons nombreux à participer et à proposer des animations, et plus cet événement pour la préservation des zones humides s'inscrira dans l'esprit de chacun.

Au final, ce sont les zones humides qui y gagneront !



Bastien COÏC
 ANIMATEUR DE RÉSEAU
 ASSOCIATION RAMSAR FRANCE
 Tél. 05 46 82 12 69
 Courriel : ramsarfrance@gmail.com
 Site Internet : www.zones-humides.org/s-informer/association-ramsar-france

Soyons énergiques face au changement climatique

Cessons de détruire les zones humides

Logo of the Ramsar Convention and other partners.

PRÉSERVATION DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF, GESTIONNAIRE DES MILIEUX HUMIDES

Pour rappel, dans le numéro précédent de la *lettre Forum*, le dossier portait sur la présentation de l'expérimentation pour la préservation de l'élevage en milieux humides, le rôle du Forum des Marais Atlantiques et la présentation d'un des trois sites pilotes : le marais de Brouage. Dans ce numéro, le dossier est consacré aux deux autres sites pilotes : les marais du Cotentin et du Bessin et ceux de la baie de Somme et de la plaine picarde.

LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Un marais dans un pays de bocage

Il y a quelques 8 000 ans, les marais du Cotentin et du Bessin étaient traversés par de profondes vallées. Progressivement comblées par des dépôts tourbeux ou marins, elles ont laissé la place à 30 000 hectares de vastes prairies entrecoupées de fossés enchâssés dans un pays de haies et d'herbages.

Aujourd'hui, ces prairies sont sillonnées par quatre cours d'eau principaux, l'Aure, la Vire, la Taute et la Douve, qui se rejoignent en baie des Veys. Des portes à flots les équipent, depuis le XVIII^e siècle, empêchant la pénétration de la mer dans les marais intérieurs.

Le marais ou « bas pays » reçoit les eaux du bassin versant et se trouve inondé l'hiver plus ou moins longuement selon les années : c'est le « marais blanc ».

Sur un tel territoire, la gestion des niveaux d'eau, est une des conditions du maintien de la biodiversité et de l'élevage. Elle est assurée par des syndicats de marais et vise de multiples objectifs : préservation des sols tourbeux, alimentation du réseau de fossés, garantie d'un niveau d'étiage des rivières et ressuyage des terres au printemps pour l'exploitation agricole.

La concertation avec l'ensemble des usagers du marais et des projets concrets, comme l'amélioration des ouvrages de régulation, ont permis, au fil du temps, de trouver un équilibre entre préservation des zones humides et exploitation des parcelles. Mais cet équilibre reste fragile, en raison des aléas climatiques.

La présence de milieux tourbeux sur de vastes surfaces (8 000 hectares), d'espèces d'oiseaux nicheurs typiques des prairies humides, d'oiseaux d'eau hivernants (20 à 30 000), en baie des Veys, est à l'origine de la reconnaissance internationale du site ; elle est un site Ramsar, et de mesures de protection en application des directives « Oiseaux » et « habitats ».

En outre, la zone humide recèle aussi en profondeur la principale réserve en eau potable du Cotentin considérée par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Seine-Normandie, comme aquifère patrimoniale.

L'activité agricole y est très présente mais d'autres usages sont également présents : chasse au gibier d'eau, pêche au brochet et poissons blancs), tourisme (visites en bateaux, hébergements en périphérie, promenades naturalistes ou d'agrément...).

Toutes ces activités bénéficient des paysages et des espaces « entretenus » par l'élevage et les gestionnaires de l'eau dont l'action est gage du maintien de la biodiversité et de la valeur économique de l'écosystème.

L'ÉLEVAGE DANS LES MARAIS



Le maintien d'une activité agricole, de fauche (foin ou litière) et de pâturage, est la garantie du maintien des marais en espaces ouverts.

À l'échelle du territoire du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin (PNR MCB), l'économie agricole est majoritairement laitière (70 % des exploitations). Actuellement, les exploitations agricoles sont impactées par le prix du lait insuffisamment rémunérateur. D'autre part, les exploitations, qui ont une part de marais dans leur SAU, sont soumises aux contraintes du milieu ; problèmes d'accès, de portance des sols, qualité diversifiée des fourrages selon les types de marais, certains sont excellents mais d'autres ne peuvent être utilisés qu'en litière. Cependant, le marais reste, une réserve fourragère importante appréciée d'autant plus en période de déficit hydrique.

Malgré tout, le pâturage dans les marais diminue, au profit de la fauche, avec un impact sur la biodiversité. Les marais communaux (près de 7 000 hectares d'« estive ») évoluent vers une gestion à bail, malgré les actions entreprises.

Dans le contexte actuel de faible rémunération du prix du lait et de la diminution du nombre d'exploitations agricoles, la place du marais va se trouver questionnée. Jusqu'à maintenant les mesures agro-environnementales, appliquées depuis 1990, ont apporté un soutien important au maintien des exploitations.

Le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin et la Chambre d'agriculture de la Manche se sont associés pour mettre en œuvre un programme de travail dont l'enjeu principal est de maintenir une agriculture d'élevage dans les marais respectueuse de la biodiversité et viable au plan économique.



Les axes principaux d'action retenus sont :

- expérimenter l'approche contractuelle collective de type MAEc, avec des groupes d'agriculteurs, intégrant la réflexion sur la rémunération des services environnementaux ;
- conforter l'usage des marais dans un contexte de transmission/installation ;
- mieux connaître et développer les systèmes pâturant viables au plan économique et valorisant les marais ;
- mobiliser les industries agro-alimentaires dans cette démarche pour une meilleure valorisation de l'élevage et des marais ;
- mobiliser les élus locaux et les acteurs locaux sur le rôle de l'élevage dans ce territoire.

**LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**

Créé en 1991, il regroupe aujourd'hui 119 communes. À cheval sur les départements de la Manche et du Calvados il couvre 150 000 hectares et compte 74 000 habitants. Sa création se justifie sur la présence des marais de l'isthme du Cotentin dont le devenir ne peut être dissocié du reste du territoire bocager.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MANCHE

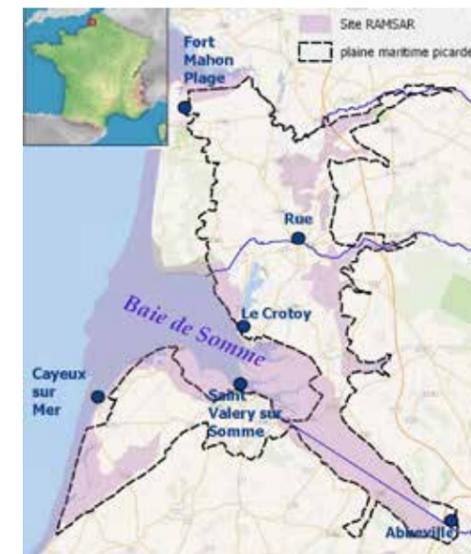
La Chambre d'agriculture représente l'agriculture et le monde rural et déploie ses actions dans le cadre des orientations stratégiques du programme agricole départemental de la Manche visant à promouvoir une agriculture performante ancrée dans son territoire. Elle accompagne de longue date les agriculteurs sur les marais du Cotentin souhaite s'impliquer dans la nouvelle dynamique en faveur de l'élevage et l'environnement sur ce territoire, en coordination avec la Chambre d'agriculture du Calvados et la Chambre régionale d'agriculture de Normandie avec laquelle sont mutualisés une partie de ses moyens.

Jean-Baptiste WETTON

RESPONSABLE DU PÔLE BIODIVERSITÉ ET EAU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
Tél. 02 33 71 61 90
Courriel : jbwetton@parc-cotentin-bessin.fr
Site Internet : <http://www.parc-cotentin-bessin.fr>

Pascal DANNEELS

COORDINATEUR TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MANCHE
Tél. 02 33 06 49 90
Courriel : pascal.danneels@normandie.chambagri.fr
Site Internet : <https://manche.chambres-agriculture.fr/>

BAIE DE SOMME – PLAINE MARITIME PICARDE**L'ÉLEVAGE AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION D'UN TERRITOIRE D'EXCEPTION**

La plaine maritime picarde avec en son cœur la Baie de Somme est l'une des régions naturelles des Hauts-de-France les plus diversifiées et les plus remarquables pour son patrimoine naturel. Cette vaste zone humide présente encore une grande variété de milieux bien préservés : prairies humides, bocages, marais, roselières, étangs, prés-salés...

Cette mosaïque, du fait de sa situation particulière et de l'omniprésence de l'eau, constitue une zone refuge qui abrite des espèces animales et végétales que l'on ne trouve plus ailleurs : plus de 200 espèces végétales remarquables y sont ainsi recensées. De nombreux oiseaux migrateurs profitent de la qualité des milieux et des plans d'eau pour faire des escales plus ou moins longues, pour profiter des ressources alimentaires importantes que leur offre ce territoire, ou pour se reproduire. Ce territoire est ainsi reconnu comme une zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar depuis 1998. La Baie de Somme est également labellisée « Grand Site de France » depuis 2011.

**L'ÉLEVAGE, UNE ACTIVITÉ CENTRALE POUR LE TERRITOIRE MAIS EN RÉGRESSION**

Le pâturage a façonné en grande partie le paysage de la plaine maritime picarde et constitue toujours une activité économique importante pour le territoire avec près de 200 éleveurs qui exploitent 6 000 hectares de prairies majoritairement humides. Aujourd'hui, tout en luttant contre l'embroussaillage des parcelles, le pâturage permet de conserver les habitats naturels et les espèces remarquables liés aux milieux prairiaux. Cependant, comme dans de nombreux territoires, l'élevage connaît une lente régression depuis plus de 30 ans en plaine maritime picarde avec pour conséquence l'abandon ou le retournement des prairies.

Au-delà de l'évolution de l'agriculture, les prairies humides sont également impactées par le développement des infrastructures, l'urbanisation, le boisement ou l'extraction de matériaux. C'est ainsi, près de 30 % des prairies qui ont disparu en 30 ans.

ZOOM SUR LA RICHESSE DES HABITATS PRAIRIAUX DE LA PLAINE MARITIME PICARDE

Les prairies humides du territoire hébergent un patrimoine naturel spécifique et à haute responsabilité. De nombreux habitats prairiaux existent en Plaine maritime picarde, et certains sont d'ailleurs identifiés comme d'intérêt européen par la Directive européenne Habitats-Faune-Flore, et ont participé à l'inscription du territoire dans le réseau Natura 2000.

L'intérêt pour la conservation de la flore est particulièrement élevé sur le territoire, avec notamment la présence de l'Ache rampante ou encore de l'Orchis négligée, une orchidée sauvage typique de ces milieux. Ces deux espèces présentent d'ailleurs en Plaine maritime picarde et plus largement dans les Hauts-de-France d'importantes populations, alors que celle-ci sont rarissimes à l'échelle nationale.

Notre territoire possède ainsi une responsabilité majeure à l'échelle française en termes de conservation pour ces espèces.

Ces prairies jouent également un rôle important pour de nombreuses espèces d'oiseaux telles que le Vanneau huppé, la Barge à queue noire, la Sarcelle d'été ou encore le Canard souchet.



Orchis négligée

LES ACTEURS LOCAUX AUX COTÉS DES ÉLEVEURS

Conscient des enjeux importants liés au maintien de l'élevage sur ce territoire, le Syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard et la Chambre d'agriculture de la Somme avec l'appui technique et financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie portent depuis 2012 un programme visant à assurer le maintien de la biodiversité et d'une agriculture durable au sein des zones humides.

Depuis six ans, de nombreuses actions ont été réalisées :

- étude de l'évolution de l'agriculture de la Plaine maritime picarde sur 20 ans. Acquisition de **références technico-économique** et calcul de la marge brute sur 50 exploitations d'élevages en cours depuis six ans ;
- animation des **MAE** (50 % des éleveurs engagés et 2 000 hectares des prairies gérées extensivement) ;
- **étude** sur les itinéraires techniques à mettre en place pour maintenir la biodiversité sur les prairies : suivi du pâturage, lutte contre le Jonc, réduction de l'impact de la prophylaxie sur la faune coprophage ;
- **accompagnement technique** individuel et collectif des éleveurs : conseil individuel, cahier de pâturage, pesées de génisses, visites de ferme, réalisation de fiches techniques et vulgarisation de l'action menée... ;

- organisation du **concours prairies fleuries** depuis 2014 ;
- recherche de **valorisation des productions** issues de zone humide : études de marché, visites, création de la marque Baie de Somme Saveurs ;
- **cartographie** détaillée de l'ensemble des prairies du territoire suivant leur gradient d'humidité ;
- mise en place d'un **observatoire agro-écologique** des prairies du territoire.

Fin 2017, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de la Transition écologique et solidaire ont désigné la Baie de Somme, site d'expérimentation nationale au côté des marais du Cotentin (Manche) et du marais de Brouage (Charente-Maritime) pour mettre en place de nouvelles actions permettant le maintien d'un élevage viable et durable en zones humides. Les recommandations des ministères ont ainsi été intégrées dans un nouveau projet ambitieux et fédérateur pour la période 2018/2020.

Yann DUFOR et Matthieu FRANQUIN
 SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD
 Tél. 03 22 31 79 30
 Courriels : yanndufour@baiedesomme.fr
matthieufanquin@baiedesomme.fr

LE PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE 2018-2020 ANIMÉ PAR LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME ET LE SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

POUR SUIVRE ET AMÉLIORER LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE :

- animation des MAEC
- réflexion sur l'évolution des MAE et la mise en place de paiement pour services environnementaux
- favoriser l'installation et la transmission des fermes

ACCOMPAGNER LES ÉLEVEURS DANS L'ÉVOLUTION DE LEURS SYSTÈMES ET LA VALORISATION AGRO-ÉCOLOGIQUES DES PRAIRIES :

- suivi et accompagnement technico-économique
- maîtrise du parasitisme interne des bovines
- expérimentation de la démarche patur'ajuste sur plusieurs fermes pilotes
- animation collective sur la gestion des prairies

DÉVELOPPER LA VALEUR AJOUTÉE :

- développement des circuits courts et de l'agro-tourisme
- création de la marque Baie de Somme Saveurs
- étude d'opportunité du développement de l'AB

AMÉLIORER LE PÂTURAGE SUR LE FONCIER PUBLIC :

- valorisation agricole de terrains du Conservatoire du littoral
- valorisation des marais communaux
- amélioration de la gouvernance hydraulique

SUIVI ET ACQUISITION DE CONNAISSANCE AGRO-ÉCOLOGIQUE :

- poursuite de l'observatoire des prairies
- suivis écologiques du pâturage sur les terrains publics à enjeux
- productions de références

GOVERNANCE DU PROJET :

Comité de pilotage (1 à 2 / an) ; comité technique (2 à 3 / an) ; réunion de restitution aux éleveurs (1/an)

PROJET ANIMÉ PAR :



AVEC L'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER DE :



L'AUDIT PATRIMONIAL, QUELLE PERTINENCE POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN DE GESTION D'UN MARAIS PÉRI-URBAIN ?

LE CAS DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU MARAIS DE PONTAILLAC

UN PETIT MARAIS AU CŒUR DE LA VILLE

Le marais de Pontailiac est un site enclavé dans le réseau urbain des villes de Royan et de Vaux-sur-Mer. D'une superficie de 70 hectares, ce marais est en zone de préemption départementale depuis 2014 au titre de la politique Espaces naturels sensibles (ENS). Ce marais a donc une vocation de refuge pour la biodiversité mais aussi de lieu d'animation et de sensibilisation pour la découverte de la nature.



Carte marais pontailiac

Cette zone humide est parcourue par le rivaud Saint-Nicolas, qui prend sa source au nord de la zone d'activité commerciale Val Lumière de Vaux-sur-Mer et qui se jette dans la conche de Pontailiac, plage très appréciée des Royannais. Le réseau d'eau du marais est alimenté par un bassin versant qui s'étend de 580 hectares, soit une superficie huit fois supérieure à celle du site. Son réseau hydraulique est entretenu par l'association syndicale constituée d'office (ASCO) du Marais de Pontailiac.

Les enjeux de biodiversité sont importants avec la présence d'habitats naturels rares et menacés (prairies humides tourbeuses, cladiaie à Marisque, roselières...) et de nombreuses espèces patrimoniales (Loutre, Cistude...). On y découvre de nouvelles espèces comme le Brochet d'Aquitaine (OBIOs, com. pers. 2018) témoignant encore de la grande qualité de ces milieux malgré une forte pression urbaine.

Suite à la mise en place de la zone de préemption et à l'acquisition de 10 hectares en ENS, le Département a souhaité initier une démarche de plan de gestion pour donner la ligne directrice à suivre pour les prochaines années en ce qui concerne la préservation et la valorisation de ce lieu. Cependant, avant de créer un document de planification, il

semblait souhaitable de dresser un état des lieux des usages existants, du réseau d'acteurs présents et actifs pour la préservation du marais, ainsi que les souhaits de chacun pour l'avenir du marais. En effet, cet ENS est situé en contexte péri-urbain avec de nombreux usages plus ou moins connus et facteurs d'influence nécessitant l'implication de nombreux acteurs.

Cette étude s'inscrit donc dans une phase préalable à la mise en place du plan de gestion, permettant de créer un cadre commun de travail pour l'animation du site.

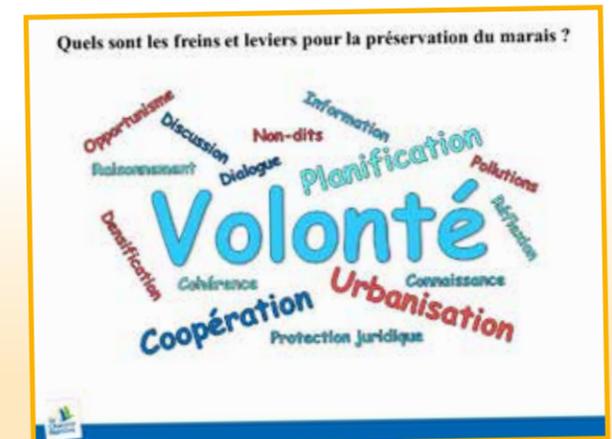
UN AUDIT METTANT À PROFIT LES SCIENCES SOCIALES

La méthode choisie afin de susciter l'intérêt et la participation de l'ensemble des personnes concernées par la problématique est celle de l'audit patrimonial. C'est une méthode de concertation adoptée pour la première fois dans les années 1980 pour répondre à des besoins d'évaluation stratégique des politiques publiques notamment, mettant à profit les sciences sociales dans le domaine de l'environnement. L'activité de recherche sur ces méthodes patrimoniales a continué dans les années 2000 avec les travaux de l'Unité d'enseignement de recherche « Gestion du vivant et stratégies patrimoniales » et l'Institut de stratégies patrimoniales, dirigés par Henry Ollagnon à l'AgroParisTech.

C'est une méthode qui incite les acteurs à réactualiser leur regard sur des problématiques et à réfléchir sur leurs modes d'intervention habituels en essayant de se projeter dans l'avenir. Elle est aussi basée sur la notion d'expertise, où chaque acteur est perçu comme expert de la situation, détenant une part des solutions à apporter aux problématiques de préservation du site. Cela donne ainsi autant de poids aux acteurs institutionnels et politiques par rapport à la société civile ou aux acteurs économiques.

Afin de faire créer aux acteurs cette trame de travail, des entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés à l'aide d'une grille d'entretien sur la thématique de la « Préservation du Marais de Pontailiac ». L'auditeur est neutre et accompagne les acteurs dans les réponses à cette grille. Les acteurs doivent proposer des éléments de réflexion et d'analyse pour répondre aux questions. Une certaine liberté est laissée dans la conduite de l'entretien selon la facilité ou pas à suivre la logique du questionnaire.

Le questionnaire est basé sur celui de Levinson (2014) utilisé pour de nombreux audits patrimoniaux en gestion d'espaces naturels. Ce questionnaire comprend quatre parties et permet d'entreprendre une réflexion approfondie sur la problématique abordée.



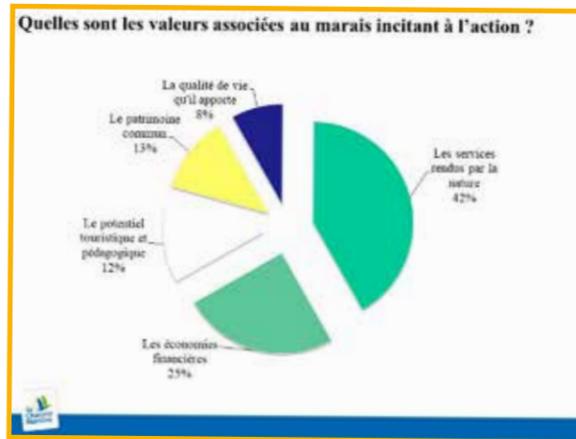
■ La première partie est l'**identification de la situation**. Il s'agit de faire état des perceptions que suscitent le site et ses différents secteurs, et faire ressortir les problèmes existants pour la préservation du marais.

■ La deuxième partie est le **diagnostic de l'action engagée**, c'est-à-dire qui fait quoi pour la préservation du site, et quels sont les relations existantes dans le réseau d'acteurs.

■ La troisième partie est **une vision de l'avenir** permettant de faire état des événements négatifs et positifs qui pourraient survenir affectant la préservation de site.

■ La quatrième partie permet **une réflexion opérationnel** proposant des actions et l'organisation à établir entre acteurs pour évoluer vers un scénario positif.

LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE



Une quarantaine de personnes ont été auditées, dont 18 représentants des collectivités (élus et techniciens), 10 acteurs associatifs (Associations de propriétaire, de pêche, de jardinage, de protection de l'environnement), quatre acteurs économiques (agriculteur, camping, industriel) et cinq acteurs individuels privés (propriétaires, riverain, jardinier). En majorité ces acteurs ont été rencontrés individuellement, ou en petit groupe pour certains.

Des contacts téléphoniques ont aussi été pris afin d'informer sur la démarche d'autres acteurs à associer et ayant des informations intéressantes à intégrer à l'étude.

Cette étude a donné lieu à une restitution écrite qui suit la logique de l'entretien. Sont présentés, à la fois, les perceptions des acteurs sous forme de cartes par secteurs du marais, et de diagrammes représentant les différentes qualités qui sont associées au marais.

Une matrice d'acteurs a été créée afin de disposer d'une vision globale du système et de savoir qui fait quoi pour la préservation du site. Six enjeux ont été définis, regroupant différents objectifs exprimés. Et pour finir, des fiches actions ont été proposées pour faire état de toutes les actions qui sont en place ou qui devraient être mises en place à court ou moyen terme.

Une restitution orale a été proposée à toutes les personnes auditées et contactées pour l'audit. Une importante participation à cette restitution est à noter (27 personnes présentes), une première bonne réussite pour la suite de la démarche. De nombreux retours positifs témoignent de la satisfaction des acteurs vis à vis des résultats de l'étude.

LES PERSPECTIVES

Les acteurs ont pu construire leur état des lieux de la situation actuelle et proposer des perspectives pour l'avenir du site. Cette méthode n'a pas effacé les points de désaccord entre les acteurs mais a également fait ressortir des points d'entente. Cette identification des points de blocage pourra permettre de mieux anticiper et de mieux préparer la suite du travail. Ainsi, il s'agit maintenant de trouver l'articulation à mettre en place entre les différents acteurs pour la gouvernance territoriale de cet ENS. L'étude a mis en lumière les acteurs à associer aux futures réunions de concertation. Il sera bon de veiller à maintenir une représentation des acteurs « collectifs » mais aussi « individuels » (jardiniers, propriétaires...) pour les impliquer dans la gestion et dépasser les intérêts particuliers pour tendre vers un intérêt commun de gestion et d'entretien raisonné du marais. Il s'agit désormais de poursuivre la dynamique initiée dans cette phase préalable du plan de gestion, afin d'aboutir à une co-construction des objectifs et des enjeux et de susciter l'appropriation de la démarche de préservation et de gestion des espaces naturels sensibles.

Amandine VALLEE

APPRENTIE AU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARTIME EN MASTER 2 « GESTION DE LA BIODIVERSITÉ » (PROMOTION 2017/2018)

Courriel : Vallee_amandine@live.fr

Référence : Levinson, Élise (2014). *La facilitation stratégique au service de la gestion du vivant : définition, objectifs, savoir-faire et savoir-être du facilitateur externe.* (consultable en ligne http://www.asrdfs2013.org/IMG/pdf/C_-_)

VALORISONS LES RIVES DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ! L'APPEL LANCÉ PAR LE TERRITOIRE MÉDOCAIN POUR PRÉSERVER SES ZONES HUMIDES

Pour soutenir l'ambition du futur Parc naturel régional (PNR) Médoc à devenir un « territoire d'expérimentation locale pour l'innovation¹ », les acteurs du territoire médocain pourront s'appuyer sur les résultats du projet « Valorisons les rives de l'Estuaire de la Gironde ! », piloté par le Conservatoire du littoral. Ce projet de recherche-appliquée, lancé en septembre 2018, vise à replacer la gestion des marais du Haut-Médoc au cœur des stratégies de prévention du risque d'inondation. Ce projet amène à s'interroger plus largement sur le rôle des espaces naturels et notamment des zones humides dans l'adaptation au changement climatique. Leur valorisation est-elle une véritable innovation ou un retour en arrière ? Étudier l'évolution passée de ces espaces sous diverses contraintes ne peut-il pas justement nous amener à penser durablement les aménagements futurs ?

Érosion côtière, élévation du niveau de la mer, submersion marine sont autant de phénomènes naturels qui, amplifiés par le changement climatique, représenteront une menace élevée pour les populations du littoral. Enclavés « *In medio Acqua* » entre l'océan Atlantique et l'estuaire de la Gironde, sur un territoire façonné par l'Homme pendant plusieurs siècles, les populations du Médoc seront en première ligne pour affronter les conséquences de ce réchauffement climatique mondial.

Cependant, nombreuses sont les stratégies conventionnelles de prévention et de lutte contre ces phénomènes dont l'efficacité est aujourd'hui remise en question face à des événements climatiques de plus en plus extrêmes. Pour prévenir le risque d'inondation notamment, les collectivités sont alors invitées à imaginer **un rapport aux cours d'eau plus résilient**, allant jusqu'à se réapproprier des solutions mises à l'écart pendant des siècles : **les solutions basées sur la Nature.**

LES SOLUTIONS BASÉES SUR LA NATURE : INNOVATION ET RETOUR AUX SOURCES

Conceptualisé en 2009 par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les **solutions basées sur la Nature** se définissent comme les actions de valorisation des **services offerts par les espaces naturels** pour répondre aux grands défis de société tout en préservant la biodiversité. Des écosystèmes en bonne santé, dont l'intégrité fonctionnelle aurait été conservée, seraient en capacité d'**assurer sur le long-terme des fonctions d'intérêt pour la sécurité des populations.** Fondée sur des processus naturels autonomes et résilients, ces actions pourraient ainsi être source d'économie tout en assurant les mêmes fonctions que certains aménagements lourds. Mais ces solutions basées sur la Nature peuvent-elles réellement se substituer aux aménagements pensés par l'Homme ? C'est la question à laquelle tente déjà de répondre le Conservatoire du littoral sur l'Île-Nouvelle, au cœur de l'estuaire de la Gironde, dans le cadre du projet ADAPTO. Sur ce site,

¹« Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives ». Avis du Conseil économique, social et environnemental sur les Parcs naturels régionaux, 9 octobre 2018.

le projet ADAPTO prévoit en effet de suivre et de mesurer le retour de la biodiversité suite à l'ouverture d'une brèche dans la partie nord-ouest qui connecte désormais l'île aux dynamiques estuariennes.

Les complexes naturels, qui nous sont parvenus jusqu'à aujourd'hui ou qui se sont (re)imposés sans une intervention majeure de l'Homme, apportent la preuve de leur capacité à s'adapter dans le temps long à l'émergence de nouvelles pressions. Ils pourraient être ainsi une réponse efficace, pérenne et résiliente, pour réduire l'exposition des territoires les plus menacés, aux risques naturels à venir.

VALORISER LES MARAIS DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE POUR PRÉVENIR LE RISQUE D'INONDATION ?

Les rivages de l'estuaire peuvent subir des dégradations directement liées à des perturbations naturelles telles que la montée du niveau marin mais ils sont surtout menacés, au sud, par l'urbanisation qui tend à s'intensifier avec l'explosion démographique de Bordeaux Métropole. S'opérant à courtes échelles, ces dégradations posent la question de la pérennité des fonctionnalités des marais estuariens offertes sur un plan écologique mais également sur un plan humain et économique. Espaces de transition à l'interface des domaines fluvial et terrestre, les marais estuariens sont en effet reconnus pour leur grande richesse biologique, leur contribution à l'amélioration de la qualité des eaux, mais également leur rôle fondamental dans l'amortissement des crues. D'abord boucliers physiques, ces zones humides sont le support d'une fonction « d'éponge » et « d'étalement » qui participent à réduire l'aléa en cas de submersion. Plusieurs d'entre elles, comme les marais de Ludon-Médoc et de Macau, sont d'ailleurs identifiées comme les principales zones d'expansion des crues de la métropole bordelaise.

Face à l'urgence de penser des logiques de gestion des marais interviticoles plus pérennes, face au défi de la prévention du risque d'inondation en Médoc et pour faire écho aux réflexions engagées sur les îles de l'estuaire dont il est propriétaire, le Conservatoire du littoral a ainsi proposé de questionner la pertinence d'une gestion intégrée valorisant les fonctions naturelles des marais pour prévenir le risque d'inondation.

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire - associé aux Syndicat mixte des bassins versants (SMBV) du Centre Médoc Gargouilh, des Jalles du Cartillon et de Castelnau, de l'Artigue Maqueline et au Pays Médoc - a donc initié le projet « Valorisons les rives de l'Estuaire de la Gironde ! ». Officiellement lancé le 24 septembre 2018, au siège de la Fédération de chasse de la Gironde, le projet s'appliquera pendant trois ans à **améliorer la connaissance du fonctionnement et de l'histoire de quatre marais interviticoles.** Les résultats du projet devront éclairer la définition d'une stratégie de gestion cohérente et coordonnée des marais et des rives du Haut-Médoc répartis sur près de **4 700 hectares entre Ludon-Médoc et Pauillac.**



Figure 1 – Contre vins et marées... hautes !, Saint-Julien-Beycheville/Cussac-Fort-Médoc La Berle/Marais de Beycheville à marée Haute (© Conservatoire du Littoral - Mission photos aériennes 2018 - Géos-AEL / Erwan Le Cornec)



Figure 2 – Contre vins et marées... basses !, Saint-Julien-Beycheville/Cussac-Fort-Médoc La Berle/Marais de Beycheville à marée basse (© Conservatoire du Littoral - Mission photos aériennes 2018 - Géos-AEL / Erwan Le Cornec)

COMMENT L'HISTOIRE DES RIVES DU HAUT-MÉDOC PEUT-ELLE NOUS ÉCLAIRER SUR LES SOLUTIONS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Tout projet de territoire doit être dimensionné au vu des moyens mis à la disposition des parties prenantes, de la faisabilité pratique d'actions sur le territoire, de l'identification d'enjeux prioritaires. S'agissant de la valorisation des zones humides, ce dernier doit, à la fois, avoir une **cohérence hydrographique et territoriale**. Cette double cohérence repose en grande partie sur l'échelle d'observation que les acteurs du territoire font le choix d'adopter. Pour faire les bons choix, il est en effet important de disposer d'une vue d'ensemble de la situation.

Alors que le choix de l'échelle spatiale conditionne la compréhension des influences territoriales, l'échelle temporelle offre, elle, une compréhension de l'organisation et du fonctionnement actuel d'un milieu au regard de son évolution passée. S'agissant des zones

humides spécifiquement, celle-ci sont en effet héritées d'une longue série d'actions humaines (drainage, endiguement, limonage, etc.) et d'influences parfois complexes car imbriquées, seules à même de pouvoir expliquer la transformation de ces habitats naturels, leur forme actuelle et leur réponse aux contraintes à venir. Ainsi, il est convenu que la compréhension des dynamiques temporelles peut apporter des arguments complémentaires aux critères hydrologiques et écologiques pour favoriser des choix durables en matière d'aménagement et de résilience des territoires.

Pour intégrer cette dimension, le projet « Valorisons les rives de l'Estuaire de la Gironde ! » a fait le choix de privilégier une approche archéogéographique. Cette discipline hybride au carrefour de l'histoire, de la géographie, de l'archéologie, de l'écologie et de l'anthropologie s'intéresse à la dynamique de l'espace géographique et des formes des paysages dans le temps et place la compréhension des héritages au cœur des réflexions. Le paysage du Haut-Médoc révélé par des photographies anciennes et actuelles sera ainsi confronté aux archives écrites, aux cartes anciennes, aux plans et autres supports iconographiques pour offrir une représentation dynamique du territoire.

L'étude archéogéographique des marais du Haut-Médoc sera lancée en janvier 2019. Elle permettra de mieux comprendre comment les transformations des marais interviticoles – depuis un état naturel jusqu'à un état plus ou moins artificialisé – sont porteuses de résilience pour l'avenir face au risque d'inondation. Observer comment le rôle de ces espaces a pu évoluer en réponse aux mutations de leurs formes devrait également aider le territoire à mieux envisager leur gestion hydraulique, écologique et économique voir motiver un retour à une naturalité originelle, plus résiliente.

« Dans une flache laissée par l'inondation du mois précédent à un sentier assez haut elle me fit remarquer de très petits poissons », Arthur RIMBAUD, « Ouvriers », dans *Illuminations*, 1873-1875,

Auteurs :

Ambre DIAZABAKANA

CHARGÉE DE PROJET « VALORISONS LES RIVES DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ! »
CONSERVATOIRE DU LITTORAL, DÉLÉGATION AQUITAINE

Téléphone : 06 33 78 59 52

Courriel : a.diazabakana@conservatoire-du-littoral.fr

Le projet « Valorisons les rives de l'Estuaire de la Gironde ! » est financé par :



OUTILS DE DÉCLINAISON DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS DE SCOT ET DE PLU(i)

INTRODUCTION

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a constaté que depuis son adoption en décembre 2015, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2016-2021 étaient peu ou mal pris en compte au niveau de l'urbanisme et qu'il se résumait le plus souvent par un simple renvoi ou rappel de son contenu.

En conséquence, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a décidé de développer deux outils de déclinaison du SDAGE dans les documents de Plan local d'urbanisme (PLU), de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU(i)) et de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour renforcer l'interface entre la planification de la gestion de l'eau et les projets d'aménagement en urbanisme.

Ce travail a été réalisé pour répondre à la difficulté de retranscrire de manière simple et concrète les enjeux, orientations et dispositions du SDAGE 2016-2021 et pour permettre d'assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec celui-ci.

La cible concernée pour l'utilisation de ces outils comprend essentiellement les instructeurs en urbanisme des collectivités et des services de l'État mais également les animateurs de SAGE, les bureaux d'études et les agences d'urbanisme. Ces outils donnent des clés d'entrée pour mieux prendre en compte les éléments eau lors de la construction des documents d'urbanisme.

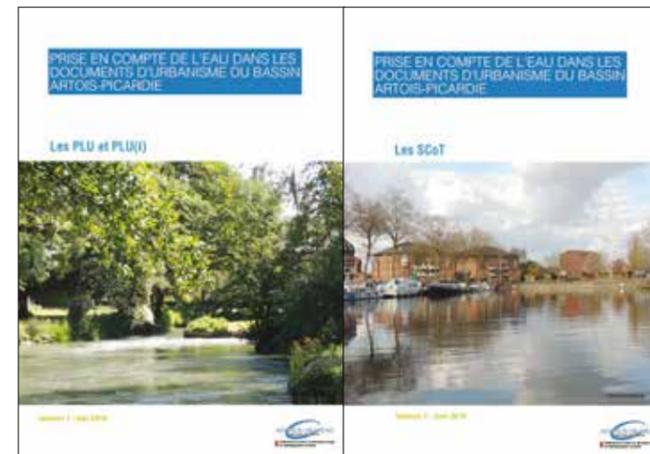


Photo 1 : Les deux guides disponibles sur <http://www.eau-artois-picardie.fr/prise-en-compte-de-leau-dans-les-documents-durbanisme-publication-de-deux-guides>

CONTENU DES OUTILS

Ces outils ont été bâtis suivant les différentes phases d'élaboration d'un SCoT, d'un PLU ou PLU(i). Ils reprennent les différents éléments qui composent ces documents d'urbanisme à savoir le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que le règlement pour les PLU, PLU(i) et le document d'orientation et d'objectif pour les SCoT.

Ces éléments permettent de déterminer les points à mobiliser pour préserver les aires d'alimentation des captages, les zones d'expansion de crues, les zones humides, les milieux littoraux ou les haies, par exemple.



Captage d'Eperlecques (Pas-de-Calais)

Un rappel systématique au Code de l'urbanisme permet l'utilisation d'une sémantique qui interpelle les aménageurs et les opérateurs techniques et leur facilite la lisibilité de la politique de l'eau. L'objectif est qu'ils puissent ensuite intervenir le plus en amont possible des projets urbains dans la résilience de leur territoire à intégrer l'eau au sein de l'urbanisme.

Ces outils contiennent en annexe la liste des masses d'eau, des enjeux, des orientations, des dispositions et des cartes du SDAGE ainsi qu'un tableau des dispositions communes entre le SDAGE et le PGRI.

Quelques illustrations permettent également d'étayer le contenu des propos présentés.

L'ARTICULATION DE L'OUTIL SCOT

L'outil SCOT a été conçu comme une boîte à outils permettant au lecteur de consulter les rubriques qui l'intéresse sans avoir à examiner tout son contenu. Après l'introduction qui expose la finalité du SDAGE, les trois grandes rubriques constituant un SCOT sont exposées avec à chaque fois une déclinaison des sept grandes thématiques du SDAGE, pour lesquelles un argumentaire est apporté en termes d'urbanisme.

La partie consacrée au Document d'orientation et d'objectifs (DOO) comporte une lecture croisée entre ces sept grands thèmes du SDAGE et les articles du Code de l'urbanisme se référant aux milieux aquatiques. Cela donne plus de clarté aux prescriptions et recommandations à prendre en compte par rapport aux problématiques de l'eau.

Un code couleur permet à l'instructeur de prendre en compte les implications directes du SDAGE ou d'aller plus loin en intégrant les ambitions de développement durable, notamment les principes de précaution et d'actions préventives.

Ainsi, pour le thème du SDAGE concernant les zones humides dans la rubrique de la gestion, économie des espaces, l'outil reprend, par exemple, l'article L.141-6 du Code de l'urbanisme pour expliquer que le DOO doit décrire les zones à enjeu eau (zones à enjeu environnemental, zones à risques érosion, etc.) pour chaque secteur géographique et justifier ses objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain à cet égard.



Photo 3 : exemple de la thématique des zones humides traitée dans la partie rapport de présentation de l'outil consacré aux SCOT.

L'ARTICULATION DE L'OUTIL PLU(i)

L'outil PLU, PLU(i) est constitué de trois parties dans lesquelles à chaque fois est rappelé le Code de l'urbanisme au regard de la rubrique traitée puis sont exposés les recommandations pour la prise en compte des enjeux eau.

Ainsi, il donne des indications pour l'intégration de l'eau dans la protection et la maîtrise des espaces à enjeu et expose des recommandations pour les règles relatives à l'assainissement et aux eaux pluviales, en présence ou en l'absence de schéma directeur.

Il en est de même pour les servitudes et la maîtrise foncière où il fournit des indications utiles de certains plans contenant des recommandations sur la mise en place de dispositifs naturels favorables à la gestion du risque de contamination de la ressource en eau.

QUELQUES EXEMPLES

Le SDAGE expose un certain nombre de dispositions qui concernent notamment les zones humides. Ainsi, la disposition A-9.2 demande que les documents d'urbanisme prennent en compte les zones humides. Cette disposition est liée à la carte 21 du SDAGE qui délimite des zones à dominante humide dont l'objectif est de stopper leur disparition.

L'objectif du SDAGE est que les aménageurs considèrent les zones humides non pas comme une contrainte mais comme un bénéfice important apporté par la nature.

Par ailleurs, l'idée véhiculée par le SDAGE est que dans le DOO des SCOT, par exemple, soit affirmé le principe de non-régression en quantité et en qualité des zones humides. Cette idée est à corréler avec les articles L 101-2 et L 141-5 du Code de l'urbanisme qui visent au respect des objectifs de développement durable dans les espaces urbains, périurbains ou ruraux.



Photo 5 : exemple du contenu de l'outil PLU PLU(i) pour la protection et la maîtrise des espaces à enjeu.

Au niveau des PLU, PLU(i), le principe avancé par le SDAGE est que l'aménageur précise le zonage (N, A,...) qui soit adapté à la préservation ou à la fonctionnalité de la zone humide et que dans le règlement de ces documents d'urbanisme soit interdit le remblaiement de ces zones.

QUELQUES INDICATIONS INTÉRESSANTES

Ces outils développés par l'Agence de l'eau Artois-Picardie sont consultables sur le site Internet de l'Agence de l'eau Artois-Picardie vers le lien suivant tout en bas de la page web :

<http://www.eau-artois-picardie.fr/prise-en-compte-de-leau-dans-les-documents-durbanisme-publication-de-deux-guides>

Sachez que l'Agence de l'eau Artois-Picardie peut assister financièrement les collectivités, les industriels mais également la profession agricole et les ONG pour les accompagner dans le financement de projet permettant de maîtriser la dégradation des milieux aquatiques.

Pour plus d'information concernant les taux d'aides, consulter le site Internet de l'Agence de l'eau Artois-Picardie vers le lien suivant : <http://www.eau-artois-picardie.fr/adoption-du-11eme-programme-dintervention-2019-2024-114-milliard-deuros-pour-financer-des-projets>

Géraldine AUBERT
EXPERTE PLANIFICATION ET URBANISME
ACTION INTERNATIONALE
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
Tél. 03 27 99 90 00 (standard)
Tél. 03 27 99 90 19 (ligne directe)
Courriel : G.Aubert@eau-artois-picardie.fr
Site Internet : www.eau-artois-picardie.fr

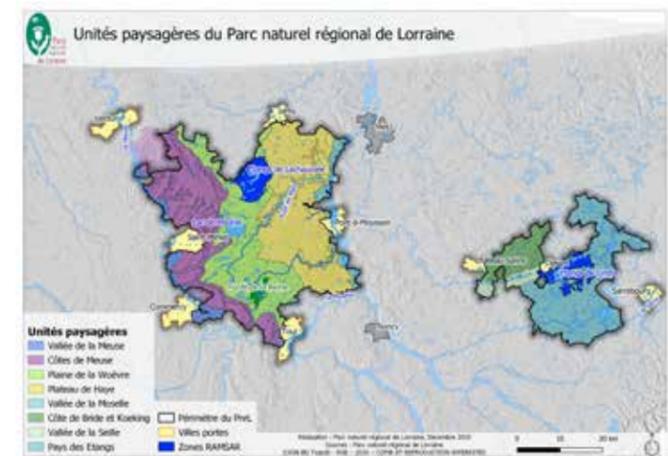


LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE : UN PATRIMOINE RICHE ET DIVERSIFIÉ ISSU DES PAYSAGES DE CÔTES

Le Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) a accueilli du 7 au 9 novembre 2018, le 10^e séminaire Ramsar France sur le thème de l'écotourisme et de la culture en sites Ramsar. Cet événement s'est inscrit dans le cadre d'un projet de coopération (programme Interreg V A Grande Région « Itinérance Aquatique/Wassereiseroute »), mené par six Parcs naturels français, belges et luxembourgeois.

Lors de cette manifestation, les sites labellisés Ramsar du territoire, à savoir les étangs de la Petite Woèvre-Lachaussée ainsi que les étangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines ont pu être présentés aux participants et visités.

Nous vous proposons une découverte du territoire du PnrL particulièrement réputé pour la richesse de ses milieux humides.



PnrL - Relief hydro paysage

La Lorraine est une terre d'étangs au même titre que la Dombes et la Brenne, toutefois ses caractéristiques géologiques lui confèrent une diversité morphologique qui a permis la présence de milieux naturels très variés. Deux parties peuvent être distinguées, une située à l'ouest de la vallée de la Moselle et l'autre à l'est.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE EN QUELQUES CHIFFRES

- 210 000 hectares ;
- 78 000 habitants ;
- 183 communes ;
- 16 sites Natura 2000, 2 sites Ramsar ;
- 9 villes-portes (Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Jarny, Pont-à-Mousson, Toul, Château-Salins, Dieuze, Sarrebourg).

Bordée par les vallées de la Meuse et de la Moselle, la partie occidentale, présente quatre grands ensembles naturels qui se succèdent d'ouest en est :

■ **la vallée alluviale de la Meuse** comprend de nombreux milieux aquatiques et humides originaux. Elle présente avant tout un intérêt ornithologique avec des espèces typiques telles que le Râle des genêts ou le Courlis cendré qui fréquentent les prairies alluviales. Plus près du

fleuve, une population importante de Loche d'étang, espèce patrimoniale de poisson, a été découverte dans les noues ou bras morts de la Meuse à l'occasion des travaux liés à l'édification de la Ligne à Grande Vitesse Est-Européenne. Cette espèce rare fait désormais l'objet de toutes les attentions.



Paysage des Côtes de Meuse vers la Woëvre - (© I. Blondet)

■ **les Côtes de Meuse et de Toul** offrent une grande diversité de biotopes comme des vallons froids, relictuels de la dernière période glaciaire, et à la flore submontagnarde caractéristique (Aconit tue-loup, Nivéole et Gagée), alors que des pelouses calcaires thermophiles abritent des espèces subméditerranéennes (Mante religieuse, Cigale des montagnes) ainsi que de nombreuses orchidées, et d'anciens vergers propices aux oiseaux rares (Chouette chevêche, Torcol fourmilier), avec une prédominance de massifs forestiers.

- **la plaine humide de la Woëvre** présente une mosaïque de milieux humides : étangs, roselières, mares, forêts et prairies qui constituent autant d'habitats recherchés par de nombreuses espèces d'amphibiens, de reptiles, d'insectes et d'oiseaux inféodés à ces milieux.

Certains lieux prestigieux s'en détachent : le site de Lachaussée (inscrit depuis 1991 à la demande de la commune à la convention internationale de Ramsar), le lac de Madine, créé au début des années 1970 pour les besoins en eau de l'agglomération de Metz, et la forêt de la Reine, accueillent des oiseaux migrateurs ou nicheurs très rares (Grue cendrée, Busard des roseaux, Marouette, Héron pourpré, Cigogne noire...). Pour espérer les apercevoir, il suffit d'emporter ses jumelles et de se rendre sur le Grand-Étang de Lachaussée, classé Réserve naturelle régionale. Des sentiers pédestres y sont aménagés et sont propices aux balades. Plusieurs observatoires permettent d'admirer les différentes espèces qui fréquentent le site tout au long de l'année. Sur la digue du Grand-Étang, une longue-vue fixe est à la disposition des curieux qui peuvent espérer admirer notamment deux oiseaux remarquables : l'imposant Busard des roseaux, un rapace, qui plane à la recherche de ses proies, et la Grue cendrée qui fait escale ici avec ses congénères, lors de sa migration.

En forêt de la Reine, le Chêne pédonculé et l'Orme lisse sont les essences qui se développent sur les placettes très humides et les mardelles, petites dépressions en eau plus ou moins temporairement, accueillent le Triton crêté et la Salamandre tachetée lors de leur reproduction.

Près de 340 étangs (d'une superficie variant de 0,1 à 1 100 hectares) ont été recensés dans la plaine de la Woëvre ! La majorité des étangs piscicoles de la région ont été créés par les communautés monastiques afin d'améliorer leurs ressources alimentaires. Séché ou salé, le poisson constituait alors une réserve de nourriture en particulier pendant la période du Carême et l'hiver. Carpes, brochets et perches sont toujours élevés de nos jours et pêchés de manière traditionnelle lors du tiré du filet. La gestion extensive de ces étangs comprend une mise en assec, profitable à la minéralisation des vases. Traditionnellement, après la pêche qui avait lieu tous les deux ou trois ans, l'étang n'était pas remis immédiatement en eau mais la surface ainsi dégagée était mise, un temps, en culture (céréales, plantes maraîchères), ce qui avait le double avantage de disposer d'un sol riche en nutriments pour ces cultures mais aussi de réduire l'épaisseur de la couche de vase du fond de l'étang. La remise en eau s'opérait par la fermeture du moine après la récolte et le cycle piscicole reprenait. Rares sont les étangs qui font encore l'objet d'une gestion de ce type.



La forêt de la Reine vue du ciel (étang en assec) - (cl. C2 Images)



Tiré du filet à l'étang de Lachaussée - (cl. R. Joncour)

■ **les Côtes de Moselle** présentent une grande diversité de biotopes semblables à ceux des Côtes de Meuse. Le Plateau est entaillé de profondes vallées dont les rivières possèdent des caractéristiques biologiques très intéressantes. Le revers de la côte de Moselle est largement boisé. Toutefois, l'ouest de ce plateau calcaire a été largement défriché et les grandes cultures y sont très développées. Le rare Busard cendré s'y rencontre parfois.

Comme dans les Côtes de Meuse, les villages sont installés au pied des côtes, au niveau de la ligne de sources. En arrière des maisons, d'étroites parcelles qui découpent la pente accueillait les vignes, les vergers de mirabelliers, les cultures de petits fruits, les jardins et les potagers ainsi que les pâtures.

La zone est s'étend de Château-Salins, à Fénétrange et Sarrebourg et comprend le Pays du Sel (autour de la Seille) et le Pays des Etangs.

■ **la vallée de la Seille**, où la toponymie du Saulnois (Château-Salins, Seille, Marsal, ...) rappelle en permanence la présence et l'importance du sel et de son exploitation passée. Des sources d'eau salée émergent en effet dans les fonds de vallées. Elles sont liées à la présence d'un gisement salifère épais de près de 100 mètres et situé à environ 40 mètres de profondeur. Les mares salées continentales accueillent une flore et une faune très rares, caractéristiques des littoraux (Jonc de Gérard, Aster et Scirpe maritimes) et dont certaines sont endémiques comme la Salicornie de Vic. Les mares salées continentales sont uniques en France et très rares en Europe. Le lit majeur de la Seille présente également des prés salés continentaux dont la gestion extensive est une condition *sine qua non* de leur conservation.

L'exploitation du sel depuis le premier âge du Fer a donné naissance à des sites remarquables et à des équipements au fil des siècles : site de briquetage, chemins sauniers, salines royales, industrie chimique... dont les traces sont encore visibles de nos jours comme la place forte Vauban de Marsal et les Salines royales de Dieuze, par exemple.



Mare salée de Blanche-Église à l'automne - (cl. L. Godé)



Sentier de découverte du patrimoine et des mares salées de Marsal - (cl. G. Collinmaire)

■ **Le Pays des Étangs** rassemble des dizaines d'étangs petits et grands comme ceux de Lindre (630 hectares) ou de Gondrexange. Leur intérêt international est reconnu par la communauté scientifique, car il est une étape migratoire entre les régions nordiques et méridionales, un site d'hivernage et de nidification, qui accueille de nombreuses espèces d'oiseaux. Les étangs du Lindre constituent un site ornithologique majeur qui accueille environ 250 espèces d'oiseaux, dont la moitié est nicheuse (oies, cygnes, Blongios nain, Balbuzard pêcheur). On y observe aussi les rares Hérons pourprés et Butors étoilés. Avec ses 1 000 hectares d'eau, de roseaux, de prairies et de forêts, ce complexe offre une diversité de milieux et un paysage exceptionnel. Les roselières, forêts riveraines, prairies humides et mares offrent des milieux complémentaires (de nidification, de nourrissage et de repos...) encore bien préservés, ils sont favorables à de nombreux amphibiens dont la Rainette arboricole, aux chauves-souris et au Chat sauvage.

Créé au Moyen Âge à des fins d'élevage piscicole, le Domaine de Lindre est aujourd'hui propriété du Conseil départemental de la Moselle qui y a établi un centre d'expérimentation piscicole en lien avec la préservation du patrimoine ainsi qu'un centre d'accueil pour les scientifiques.

Le Parc naturel régional de Lorraine souhaite étendre le périmètre des deux sites Ramsar. Celui des étangs de la Petite Woëvre actuellement circonscrit aux étangs de Lachaussée devrait être effectivement étendu aux milieux humides de la Petite Woëvre, incluant ainsi les étangs de Lachaussée, le Lac de Madine et la Forêt de la Reine, trois sites d'ailleurs inscrits au titre de Natura 2000.

Le site des étangs du Lindre, forêt du Romersberg et zones voisines devrait, quant à lui, être étendu au périmètre entier de la zone est du PnrL afin d'englober les milieux halophiles de la vallée de la Seille et de son affluent la Petite Seille et l'ensemble du Pays des étangs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Butor étoilé est un héron à la silhouette trapue, qui passe la plupart de son temps à l'abri des roselières. Il n'en existe plus que quelques centaines d'individus en France. Au printemps, son chant caverneux rappelle une corne de brume !

Aurélien TOUSSAINT

CHARGÉE DE MISSION GESTION PARTAGÉE ET INTÉGRÉE DE L'EAU

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

Tél. 03 83 84 25 13

Courriel : aurelie.toussaint@pnr-lorraine.com

Site Internet : www.pnr-lorraine.com



Agenda

Journée mondiale des zones humides 2019 : " Les zones humides et le changement climatique "

Étangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables... les zones humides ont leur journée mondiale. Elle a lieu le 2 février, jour de l'anniversaire de la convention sur les zones humides, connue sous le nom de « Convention de Ramsar », du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971.

Cette journée est l'occasion pour les acteurs de l'eau et des espaces naturels de partager avec le plus grand nombre leur passion pour ces milieux en proposant des animations.

Le secrétariat de la convention de Ramsar a choisi cette thématique dans le but de sensibiliser le public au rôle vital joué par les zones humides, en expliquant comment elles réduisent les effets liés aux événements climatiques extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les tempêtes, et aident ainsi à la résilience des populations humaines.

L'association Ramsar-France, l'Agence française pour la biodiversité, les Pôles-relais zones humides, la Ligue pour la protection des oiseaux et la Société nationale de protection de la nature se mobilisent pour l'occasion. Ils coordonnent l'ensemble des animations réalisées sur le territoire français et invitent le plus grand nombre à faire connaître et/ou découvrir les animations proposées sur le territoire français en visitant le lien suivant :

<http://www.zones-humides.org/>



20^e Carrefour des gestions locales de l'eau

Rennes (Parc Expo), 30 et 31 janvier 2019

En janvier 2019 avec près de 500 exposants sur 3 halls installés pendant 2 jours sur le Parc Expo de Rennes, la 20^e édition du Carrefour des gestions locales de l'eau sera l'occasion de retrouver l'ensemble des acteurs pour l'évènement professionnel unique en France sur l'eau pour les collectivités.

Avec sa labellisation « Assises de l'eau », le Carrefour de l'eau accueillera le prochain Comité national de l'eau (CNE) organisé sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire. Le CNE est l'organisme consultatif sur les grandes orientations de la politique de l'eau, sur les projets d'aménagement et de répartition des eaux ayant un caractère national ou régional, ainsi que sur l'élaboration de la législation ou de réglementation en matière d'eau.



Par ailleurs, au niveau régional, l'évènement a reçu le label « Breizh Cop », démarche de la Région Bretagne visant à associer citoyens, entreprises, institutions, acteurs associatifs... dans la définition du projet d'avenir breton.

Ces deux nouveautés font du Carrefour de l'eau un lieu stratégique de la gestion de l'eau en France.

En savoir plus :

<https://www.idealconnaissances.com/carrefour-eau/>

coin lecture

Royal Gardner C. - Max Finlayson C. 2018. *Perspectives mondiales des zones humides. L'état mondial des zones humides et de leurs services à l'humanité 2018.* Bureau de la Convention de Ramsar. 85 p.

La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont essentielles à la subsistance des populations. Du fait du très large éventail de services écosystémiques qu'elles procurent, les zones humides jouent un rôle crucial dans le développement durable. Or, il est fréquent que les décideurs politiques sous-estiment la valeur des avantages qu'elles offrent aussi bien à l'humanité qu'à la nature. Mieux connaître ces valeurs et l'état des zones humides est fondamental pour assurer leur conservation et leur utilisation rationnelle. Les présentes perspectives mondiales des zones humides rendent compte de l'étendue, de l'évolution, des moteurs de changement et des mesures à prendre pour préserver ou rétablir les caractéristiques écologiques de ces milieux naturels. (Résumé d'auteur).

Ce document est consultable et/ou empruntable auprès du centre de documentation du Pôle-relais marais de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord :

<http://www.forum-marais-atl.com:8083/documentation/dyn/portal/index.seam?page=alo&alold=5537&fonds=&menu=&cid=881>



Avec le concours des membres du Forum des Marais Atlantiques



et de ses partenaires financiers et institutionnels



La lettre *forum* est éditée par
le Forum des Marais Atlantiques - BP 40214
quai aux Vivres, 17304 Rochefort sur Mer Cedex
Tél. 05 46 87 08 00 - Fax 05 46 87 69 90

www.forum-zones-humides.org
fma@forum-marais-atl.com
Portail national des zones humides :
www.zones-humides.eaufrance.fr



Directeur publication : Benoît Biteau
Rédacteur en chef : Gilbert Miossec
Coordination : Christelle Boucard

Crédit photo : FMA
sauf mentions spécifiques

Impression : Imprimé sur papier certifié PEFC 100% 10-31-1240
ISSN 1775-4208 (numérique) ISSN 1769-0013 (papier)

Dépôt légal à parution

Conception et réalisation : www.montgomery-ouest.com

Voeux

Les membres du Comité Syndical et toute l'équipe du Forum des Marais Atlantiques se joignent à M. Benoît Biteau afin de vous transmettre leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.